



Message de Hockey Québec à tous ses membres

Zone orange : matchs régionaux uniquement

Déplacements zone orange

En date du 24 septembre 2020, les déplacements interrégionaux en zone orange ne sont pas recommandés par le ministère de l'Éducation du Québec et la Santé publique. Par conséquent, Hockey Québec demande à tous ses membres de respecter cette recommandation et de limiter les régions dites « orange » à des matchs régionaux uniquement afin d'assurer la sécurité et pérennité du hockey en ce début de deuxième vague.

« Soucieuse de la sécurité de ses membres et de la population québécoise, nous prenons les devants et demandons ainsi de limiter les déplacements interrégionaux dans le cadre des activités et matchs de hockey, en phase 5. Nous sommes confiants que nos membres en supportant cette recommandation permettront aux jeunes Québécoises et Québécois de poursuivre leur sport favori cette saison », affirme le directeur général de Hockey Québec, Paul Ménard.

« En limitant les déplacements, nous souhaitons protéger nos régions et membres, et ainsi contribuer à minimiser la transmission communautaire de la COVID-19. Nous comptons sur la collaboration de tous afin de minimiser les impacts, à la fois sur la sécurité de la population et la continuité du sport auprès de nos jeunes. »

« Avec le début de cette deuxième vague, notre priorité est d'éviter à nouveau un arrêt des activités, comme nous l'avons vécu le 12 mars dernier. Nous avons maintenant la chance de nous préparer et poursuivre nos actions et le plan de match qui nous permettront de remporter la partie. Parents, joueurs et joueuses, entraîneur(e)s, officiel(le)s, bénévoles : nous comptons sur votre participation et collaboration ! Nous faisons tous partie de la même équipe. »

Nombre de participants et spectateurs selon le niveau d'alerte

La sous-ministre adjointe du loisir et du sport du Ministère de l'Éducation, Dominique Breton, a communiqué, en soirée le 23 septembre 2020, les directives quant aux nombres de participants et spectateurs admis lors de rassemblements et activités sportives selon le niveau d'alerte (paliers de couleurs).

Zone verte et jaune

Participants

Lors d'un match en sport collectif, deux équipes peuvent être présentes par plateau ou site sportif distinct en même temps, incluant le personnel d'encadrement. Le nombre de participants ne devraient idéalement pas dépasser 50 personnes.

Spectateurs

Quant aux spectateurs, la limite est d'un accompagnateur/spectateur par participant, jusqu'à un maximum de 50 (selon les directives de l'infrastructure). Les mesures en vigueur pour la



distanciation physique de 2 mètres et le port du couvre-visage s'appliquent, c'est-à-dire qu'une fois assis, il est possible de le retirer.

Zone orange

Participants

Lors d'un match en sport collectif, deux équipes peuvent être présentes par plateau ou site sportif distinct en même temps, incluant le personnel d'encadrement. Le nombre de personnes présentes ne devrait idéalement pas dépasser 25 personnes.

Concrètement, Hockey Québec autorise pour les matchs un maximum de deux groupes de 8 joueurs + 1 gardien, accompagnés chacun de deux entraîneurs maximum et trois officiels, pour un total de 25 participants, **en zone orange**.

Un maximum de 25 participants (joueurs, joueuses et intervenants inclus) pour les entraînements est autorisé.

Un maximum de 25 participants (joueurs, joueuses, entraîneurs de coin, entraîneur-maître et entraîneur de gardien inclus) pour le programme Tim Hortons MAHG est également autorisé.

Spectateurs

Quant aux spectateurs, la limite est d'un accompagnateur/spectateur par participant, jusqu'à un maximum de 25 (selon les directives de l'infrastructure). Les mesures en vigueur pour la distanciation physique de 2 mètres et le port du couvre-visage s'appliquent, c'est-à-dire qu'une fois assis, il est possible de le retirer.

Port du masque et protection oculaire obligatoires

Le port du masque de procédure ainsi que la protection oculaire* sont obligatoires pour les entraîneurs et intervenants.

- * *Pour les entraîneurs de coin du **programme Tim Hortons MAHG**, la demi-visière est acceptée comme protection oculaire sur la glace, en plus du masque de procédure.*
- * ***Pour toutes les divisions et classes**, les lunettes de protection ou visière, en plus du masque de procédure, sont exigées derrière le banc.*

Attroupements après le sifflet

Directives aux officiels

Afin d'assurer la distanciation sur la patinoire lors des matchs, les officiels sont encouragés à siffler rapidement pour arrêter le jeu afin d'éviter potentiellement des attroupements inutiles (ex. :



lorsque la rondelle est coincée le long des bandes pour éviter le rassemblement de joueurs ou sur les jeux au filet pour empêcher les attroupements)

Les officiels sont également encouragés à infliger des pénalités appropriées aux joueurs provoquant des attroupements et qui n'ont pas respecté le coup de sifflet et les directives des officiels de quitter la zone.

Hockey Québec remercie tous ces membres qui contribuent à offrir un environnement sain et sécuritaire pour l'ensemble de nos participants et intervenants. Chaque petit geste compte !

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez S.V.P. communiquer avec :

Marie-Joël Desaulniers
Directrice communications, image de
marque et soutien aux régions
mjdesaulniers@hockey.qc.ca
B : 514.252-3079, poste 4882

François Lachance
Coordonnateur communications, image de
marque et soutien aux régions
flachance@hockey.qc.ca
B : 514.252-3079, poste 4877